

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

CO-FINANCEMENT PIC – IAE DANS LA BRANCHE ACI

Qu'est-ce que c'est ?

Afin de permettre le déploiement du PIC IAE au niveau national, la branche a souhaité limiter le reste à charge des structures qui relèvent de la branche des ACI grâce à un co-financement sur certaines formations spécifiques. Pour cette année, la branche finance ces formations à hauteur de 2 millions € !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu importe l'effectif, pour des formations engagées dans le cadre du PIC-IAE à destination de salariés en parcours d'insertion.

Quel type de formation ?

Les actions de formation concernées sont :

- Le CACES
- Permis à partir du B
- Évaluation CléA
- Toutes les formations des communes éloignées de la Guyane

Quel niveau de prise en charge ?

COÛT PÉDAGOGIQUE

Montant plafonné à 39 € de l'heure de formation par stagiaire

FRAIS ANNEXES

RÉMUNÉRATION

1,30 € de l'heure de formation ne pouvant dépasser 10 % de la rémunération

Date / délai de mise en place :

En attente de la convention financière de la DGEFP

Attention :

UNIFORMATION est en attente du montant alloué par la DGEFP pour le PIC IAE 2024. Une enveloppe limitée a toutefois été ouverte par UNIFORMATION pour éviter de bloquer le démarrage des formations. À noter toutefois que la DGEFP souhaite mener un travail de clarification sur l'éligibilité de certaines formations (dont le permis B, habilitations, SST, savoir-être, confiance en soi, formations courtes de moins d'1/2 journée). Ces formations ne seront pas engagées par les équipes d'UNIFORMATION en attendant la fin des travaux de la DGEFP.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

ACTIONS COLLECTIVES NATIONALES (ACN)

Qu'est-ce que c'est ?

La branche valide chaque année un budget dédié à des actions qui sont portées soit par la branche soit par les réseaux.

Pour qui ?

Toutes les structures, peu importe l'effectif et pour tous les salariés.

Nombre de stagiaires compris entre 6 et 15.

Quel type de formation ?

En 2024, deux formations sont portées par la branche :

- Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations (Cali&Gali)
- Lutte contre le harcèlement moral et sexuel (Egae). Des sessions spécifiques pour les employeurs seront ouvertes (possibilité de faire participer des bénévoles dans la limite de 20% des personnes présentes)

Quel niveau de prise en charge ?

COÛT PÉDAGOGIQUE

Barème OPCO

FRAIS ANNEXES

Barème OPCO

RÉMUNÉRATION

Rémunération en limitant au coût horaire SMIC chargé, soit 11,72 € pour 2024 MAX sans justificatif de remplacement

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre 2024 mais les actions peuvent aller jusqu'au 31 décembre 2025.

Les OF Cali&Gali et Egae ont établi un calendrier pour le territoire métropolitain. Vous serez informés par les délégations d'UNIFORMATION.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

ACTIONS COLLECTIVES TERRITORIALES (ACT)

Qu'est-ce que c'est ?

La branche valide chaque année un budget dédié à des actions qui sont portées au sein des territoires. Pour cette année, la branche finance à hauteur d'1,5 millions € !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu importe l'effectif et pour tous les salariés. Possibilité de monter une ACT pour une structure ayant des établissements distincts (obligation d'au moins 2 SIRET différents). Les ACT inter-régionales sont possibles.

Nombre de stagiaires compris entre 6 et 15.

Quel type de formation ?

Les formations sont diverses et variées. Elles doivent avoir un lien avec les missions et activités de la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion et les emplois-repères.

Quel niveau de prise en charge ?

COÛT PÉDAGOGIQUE	FRAIS ANNEXES	RÉMUNÉRATION
<u>Barème OPCO</u>	<u>Barème OPCO</u>	Rémunération en limitant au coût horaire SMIC chargé, soit 11,72 € pour 2024 MAX sans justificatif de remplacement

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre 2024, mais les actions peuvent aller jusqu'au 31 décembre 2025.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR DES ACTIONS DE FORMATION (DAF)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du financement d'actions de formation pour les personnels permanents des structures ACI en complément des actions collectives pour répondre à des besoins individuels notamment. Pour cette année, la branche finance à hauteur de 3,5 millions € !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu importe l'effectif et pour tous les salariés.

Quel type de formation ?

Les formations sont diverses et variées. Elles doivent avoir un lien avec les missions et activités de la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion et les emplois-repères.

Quel niveau de prise en charge ?

Plafond selon l'effectif des structures :

- Moins de 50 salariés : 5.000 € (pour mémoire, les structures de moins de 50 salariés bénéficient en priorité du plan de développement des compétences « PDC – de 50 salariés » porté par UNIFORMATION correspondant à 3 DAF de 5.000 €)
- 50 à 150 salariés : 25.000 €
- Supérieur à 150 salariés : 35.000 €

COÛT PÉDAGOGIQUE

Barème OPCO

FRAIS ANNEXES

Barème OPCO

RÉMUNÉRATION

Rémunération en limitant au coût horaire SMIC chargé, soit 11,72 € pour 2024 MAX sans justificatif de remplacement

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre 2024 mais les actions peuvent aller jusqu'au 31 décembre 2025.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

CO-FINANCEMENTS DE LA BRANCHE DES ACI

Qu'est-ce que c'est ?

La branche soutient plusieurs types de formation en abondant le financement de l'OPCO afin de permettre au plus grand nombre de salariés et de structures de s'engager dans ces formations. Pour cette année, la branche finance à hauteur d'environ 400 000 euros !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu importe l'effectif et pour tous les salariés.

Quel type de formation ?

Il s'agit des formations dans le cadre :

- De reconversion ou promotion par l'alternance (dite « pro-A »)
- Des contrats de professionnalisation
- Du FNE-formation (le FNE-formation est un dispositif de financement destiné à soutenir les entreprises en mutation, en situation de reprise d'activité ou en difficulté majeure avec des axes sur la transition numérique ou écologique).

Quel niveau de prise en charge ?

COÛT PÉDAGOGIQUE

+10 € de l'heure pour chaque contrat pour atteindre au total 25 € avec la prise en charge OPCO (coûts pédagogiques, frais annexes et rémunérations compris)

FRAIS ANNEXES

+5 € de l'heure pour chaque contrat pour atteindre au total 20 € sur les 533 heures du plafond avec la prise en charge OPCO (coûts pédagogiques, frais annexes et rémunérations compris)

RÉMUNÉRATION

Prise en charge au réel du coût pédagogique/rémunération et dans la limite du barème OPCO pour les frais annexes

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre 2024, mais les actions peuvent être pluriannuelles (hors FNE : prolongation FNE 2023 jusqu'à fin février 2024 / attente calendrier FNE 2024).